

Conditions et informations d'utilisation des structures gonflable

- Un terrain relativement plat et suffisamment grand devra être **accessible** avec un camion. Certaines structures peuvent peser jusqu'à 350 Kg.
- L'emplacement réservé à l'installation doit être de dimensions bien supérieures à la dimension du gonflable, il doit être propre et dégagé de tous obstacles risquant d'être dangereux pour les utilisateurs ou pouvant altérer l'utilisation du gonflable (y compris en hauteur).
- Les structures nécessitent une fixation au sol pour la sécurité de vos enfants. Vérifiez que cette fixation est possible sur l'emplacement du gonflable.
- Une installation électrique devra être prévue par le locataire, à **moins de 20 m**. Prévoir un branchement 16A 230V par structure.
- L'utilisation des structures nécessite la vigilance d'un adulte même si les risques sont réduits. Les enfants ne voyant pas toujours les dangers, il suffit de respecter les consignes de sécurité indiquées.
- Risques liés au vent et aux intempéries : en cas de vent fort ou de temps très pluvieux, il est **impératif** de faire évacuer les utilisateurs, de dégonfler la structure et de ranger le matériel électrique pour la sécurité de tous.
- La location de la structure doit être signalée à votre assureur, afin que les éventuels incidents soient couverts par votre responsabilité civile.
- Interdiction de pénétrer dans les structures avec : chaussures (chaussettes autorisées), nourritures, bonbons, boissons, chewing-gum ou tout objet dangereux.
- Eviter les montres, bijoux, lunettes...
- Interdiction d'utiliser tout type d'objets festifs, confettis, serpentins, cotillons...
- Respecter le sens de circulation (montée/descente).
- Ne pas escalader les parois des gonflables, ou tous endroits non destinés à cet effet. Ne pas stationner en haut des descentes, à l'arrivée ou l'entrée...
- Respecter le nombre d'utilisateurs par structure et éviter le mélange entre des très petits, des grands et des adultes.
- Sortir ou faire sortir **immédiatement** les utilisateurs si, pour une raison quelconque, la structure se dégonfle.
- Si vous utiliser de l'eau (en cas de forte chaleur) aucun savon, détergent, shampoing ou autre ne doit être ajouté.
- Si le gonflable est mouillé, dans la mesure du possible, le faire sécher avant de le dégonfler et bien le spécifier à la personne qui intervient pour le démontage. Également bien vérifier que rien ne traîne dans la structure, chaussettes, chaussures, cailloux...
- Il est **strictement interdit** de faire du feu, barbecue, feu d'artifice ou de fumer à proximité de la structure.

Conditions générales de locations

La réservation n'est validée **qu'après** le retour du contrat ou du devis signé, sous réserve de disponibilité du matériel à la signature du contrat.

Une caution vous sera demandée pour toute location.

Au retour du matériel ou au démontage de la structure il est impératif de signaler **tous** dommages.

En cas dégradation du matériel une somme vous sera retenue sur la caution. Si vous ne signalez pas la dite dégradation, la totalité de la caution sera

retenue.

Les locations (sauf vaisselle sous condition) doivent être **rendues propres**. dans le cas contraire la somme de 90€ sera retenue sur la caution.

La vaisselle peut être rendue lavée (avec une remise sur le tarif). En revanche, si nous devons reprendre le lavage nous retiendrons la somme de 200€

sur la caution.

Pour toute annulation du contrat le jour de la réservation ou durant la manifestation, la totalité de la somme convenue sur le contrat vous sera facturée et demandée.

Le mauvais temps ne constitue pas un cas de force majeur et ne peut donc pas cautionner une annulation le jour même.

En cas d'annulation plus d'un mois à l'avance aucun frais de vous sera demandé. Dans le mois en cours une partie de la caution peut vous être retenue.

Vous pouvez déplacer sans frais la date de votre réservation (deux fois maximum), sous réserve de disponibilité du matériel prévu au contrat.

Le tarif de location de nos structures gonflables comprend la livraison, l'installation et le démontage. Pour tous les autres produits, la livraison est en option.

Les tarifs sont donnés à titre indicatifs. Contactez-nous pour un devis précis.

Lors de la location de plusieurs structures gonflables, la deuxième et les suivantes sont à - 20%. La première étant la plus chère.

Lors de la location de plusieurs types de matériel, un tarif dégressif sera appliqué.

Tous les départs se font de notre dépôt, 8 quai du canal 42300 Roanne sur rendez-vous.

Les retours doivent être réalisés le lundi ou le mardi suivant les conditions du contrat.

Aucune négociation de tarif ne sera réalisée après signature du contrat ou devis.